

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 JUIN 2012**

**Délibération
n° 2012.06.112**

**Modification de
l'autorisation de
programme et des
crédits de paiement :
usine de production
d'eau potable située
sur la commune de
Touvre (AP n° 1
budget annexe eau
potable)**

LE SEPT JUIN DEUX MILLE DOUZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **01 juin 2012**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BESSE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Jacques NOBLE, Catherine PEREZ, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, André BONICHON à Guy ETIENNE, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Christophe CHOPINET à Maurice HARDY, Françoise COUTANT à Madeleine LABIE, Janine GUINANDIE à Catherine PEREZ, Françoise LAMANT à Joël LACHAUD, Jacques PERSYN à Francis LAURENT, Alain PIAUD à Jean-Pierre GRAND, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Frédéric SARDIN à Bertrand MAGNANON

Excusé(s) représenté(s) :

Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE, Gérard DESAPHY, Anissa EL MESSOUDI, Bertrand GERARDI, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMAI, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Patrick BOUTON

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 JUIN 2012**DELIBERATION
N° 2012.06.112**

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT****MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT :
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE SITUEE SUR LA COMMUNE DE TOUVRE (AP N° 1
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE)**

Par délibération n° 33 du 26 mars 2009, modifiée par les délibérations n° 253 du 9 décembre 2010 et 231 du 12 décembre 2011, le conseil communautaire a créé l'autorisation de programme "Usine de Touvre".

La dernière répartition des crédits de paiement s'établissait de la manière suivante :

PROJET	Autorisation de programme	CA 2009	Crédits de paiement 2011	Crédits de paiement 2012	Crédits de paiement 2013	Crédits de paiement 2014
USINE DE TOUVRE	19 136 000 €	982,80 €	239 000 €	300 000 €	6 000 000 €	12 596 017,20 €

Le montant de l'opération sera actualisé après les résultats du diagnostic 2012 et du scénario futur retenu.

Pour tenir compte de l'évolution du projet, il convient cependant de modifier le montant de l'Autorisation de Programme en la diminuant de 8 136 K€ et de répartir les crédits de paiement comme suit :

PROJET	Autorisation de programme	CA 2009	CA 2011	Crédits de paiement 2012	Crédits de paiement 2013	Crédits de paiement 2014	Crédits de paiement 2015	Crédits de paiement 2016
USINE DE TOUVRE	11 000 000 €	982,80	910 €	100 000 €	300 000 €	300 000 €	5 000 000 €	5 298 107,20 €

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 31 mai 2012,

Je vous propose :

DE MODIFIER l'autorisation de programme qui passe de 19 136 000 € à 11 000 000 €

DE MODIFIER les crédits de paiement pour les exercices de 2012 à 2016 conformément au tableau ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 13 juin 2012	<u>Affiché le :</u> 13 juin 2012